



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 11 juin 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

---

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019

**4. Correspondances**

4.1 Avis de travaux sur la route 155 entre La Tuque et La Bostonnais.

4.2 Programme Péréquation

4.3 Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

**5. Affaires découlant**

5.1 Résultat de l'élection partielle conseiller siège # 3

**6. Affaires nouvelles**

Conseil municipal

6.1 Assermentation – Conseiller siège # 3 M. Guy Laplante

Gestion financière et administrative

6.2 Choix du vérificateur externe (résolution)

6.3 Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe année 2018 (résolution)

6.4 Rapport du maire – Rapports financiers et rapport du vérificateur externe année 2018 (résolution)

6.5 Contrat de location – photocopieur (résolution)

6.6 Financement temporaire T.E.C.Q. 2014-2018 – Travaux de voirie 2019 (résolution)

6.7 Modification – Résolution 2019-05-09 – Dessablage du rang Sud-Est (résolution)

6.8 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales (résolution)

6.9 Signature – projet FDLR – nouvel aménagement du parc Ducharme Halte récréotouristique (résolution)

6.10 Fête de la St-Jean (résolution)

Voirie

6.11 Travaux de voirie – Période estivale 2019 (résolution)



N° de résolution  
ou annotation

2019-06-01

2019-06-02

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

## 7. Trésorerie

- 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mai 2019 (résol)

## 8. Permis de construction

## 9. Période de questions

## 10. Tour de table des conseillers

## 11. Clôture de l'assemblée

## 12. Levée de l'assemblée

### 1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 10 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller François Descarreaux et secondé par le conseiller François Baugée.

### 3. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Baugée.

### 4. Correspondances

- 4.1 Transports Québec tient à aviser la Municipalité qu'il y aura fermeture une voie sur deux, sur un kilomètre à la fois, entre les municipalités de La Tuque et de La Bostonnais avec circulation en alternance à l'aide de signaleurs. Pour des travaux d'entretien et scellement de fissures.

- 4.2 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation va verser à la Municipalité une somme de 1 178 \$ le 28 juin prochain pour le Programme Péréquation.

- 4.3 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation va verser à la Municipalité une somme de 19 708 \$ le 27 juin prochain pour le Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

### 5. Affaires découlant

- 5.1 Résultat de l'élection partielle conseiller au siège # 3. Il y avait 498 électeurs inscrits sur la liste électorale pour le scrutin du 2 juin 2019. 37 électeurs sont venus voter par anticipation soit 7 %, 64 électeurs sont venus voter le jour du scrutin soit 13 %. Au total 101 électeurs sont venus voter pour un taux de participation total de 20 %. M. Guy Laplante a obtenu 51 votes et Mme Isabelle Verreault a obtenue 50 votes aucun bulletin de vote n'a été rejetés. M. Guy Laplante l'emporte avec seulement 1 vote de majorité.



N° de résolution  
ou annotation

2019-06-03

2019-06-04

## 6. Affaires nouvelles

### Conseil municipal

#### 6.1 **Assermentation – Conseiller au siège # 3 M. Guy Laplante. Formulaire SM-67**

Je, Guy Laplante déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de La Bostonnais et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. Déclaré sous serment devant Michelle Cantin présidente d'élection le 10 juin 2019 à la Bostonnais.

### Gestion financière et administrative

#### 6.2 **Nomination du vérificateur financier**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 966 du Code Municipal du Québec, chapitre C-27.1, le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers.

#### **EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François  
Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** la Firme comptable Malette S.E.N.C.R.L. de La Tuque soit nommée comme vérificateur externe pour l'année 2018.

#### 6.3 **Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe année 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin de l'exercice financier, la secrétaire-trésorière doit dresser le rapport financier pour l'exercice 2018 et attester de sa véracité;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire trésorière de la Municipalité de La Bostonnais a l'obligation de déposer ce rapport financier annuellement lors d'une séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe, dûment nommé par la Municipalité doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la Municipalité et en faire rapport au conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Pierre-Luc Laflamme, C.P.A auditeur, C.G.A de la Firme Mallette a fait rapport le 10 juin 2019 aux membres du conseil sur les états financiers pour l'année fiscale 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme Mallette a remis son rapport final sur les états financiers à la secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Bostonnais le 29 mai 2019 dans lequel elle déclare que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la



N° de résolution  
ou annotation

2019-06-05

6.4

Municipalité au 31 décembre 2018 et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné le 4 juin 2019, conformément aux délais prescrit par le Code Municipal, soit au moins cinq jours avant la séance ou les rapports ont été déposés.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier et des états financiers pour l'année fiscale 2018 tel que présenté.

**Rapport du maire – Rapports financiers et rapport du vérificateur externe année 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le Code Municipal du Québec à l'article 176.2.2 stipule que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice financier précédent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller François Descarreaux

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil.

**QUE** le rapport du maire aux citoyens sur le rapport financier de l'exercice financier 2018 soit diffusé par la poste et sur le site internet officiel de la Municipalité ([www.labostonnais.ca](http://www.labostonnais.ca)).

2019-06-06

6.5

**Contrat de location photocopieur Xerox**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location du photocopieur avec la compagnie Xerox est arrivé à la fin de son terme le 19 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appareil actuellement utilisé n'est plus garanti et que s'il y a bris de l'équipement, la Municipalité doit en assumer tous les coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin d'un appareil performant et que la garantie inclut dans le contrat l'encre et un support technique en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition du nouveau photocopieur nous fera faire une économie de 18.73 \$ par mois et que notre coût pour les photocopies va diminuer;



N° de résolution  
ou annotation

2019-06-07

6.6 **Financement temporaire T.E.C.Q. 2014-2018  
travaux de voirie 2019**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**Que** le conseil autorise Mme Michelle Cantin directrice générale à signer l'entente de location avec la compagnie Xerox au coût mensuel de 106 \$

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de remplacement de recouvrement bitumineux doivent être effectués à différents endroits sur le rang Sud-Est pour un montant total disponible de 101 759 \$ durant l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a été autorisée à effectuer des travaux de voirie dans le cadre du T.E.C.Q. 2014/2018 en août dernier au montant total de 179 791 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a effectué un emprunt temporaire au montant de 140 000 \$ au mois de décembre 2018 pour payer en partie les travaux ci-haut, dont 85 000 \$ ont été remboursé au début de l'année 2019. L'emprunt est toujours de 55 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'est assurée d'une contribution gouvernementale complémentaire du programme de la Taxe d'Essence Canada Québec (T.E.C.Q.) 2014-2018 au montant de 22 939 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructure municipale en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité supporte toujours financièrement les travaux du mois d'août 2018 pour un montant de 94 791 \$ à même ses surplus non affectés et que des travaux supplémentaires pour un montant de 22 939 \$ ont été autorisés pour 2019 par le T.E.C.Q. 2014/2018;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Code municipal, une municipalité peut effectuer un emprunt temporaire sur confirmation de réception d'une subvention gouvernementale.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François  
Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal mandate, monsieur Michel Sylvain, maire et madame Michelle Cantin, directrice générale, à procéder à une demande de financement temporaire supplémentaire au montant de 100 000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins afin de financer les travaux de 2019 et qu'ils soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer les documents relatifs à la demande.



N° de résolution  
**2019-06-08**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2019-06-09**

**QUE** le financement temporaire soit remboursé dès la réception des versements gouvernementaux prévus durant l'année 2019.

6.7 **Modification – Résolution 2019-05-09 –  
Dessablage du rang Sud-Est**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une soumission de l'entreprise Les Agrégats Dany Morissette Inc au coût de 1 875 \$ plus les taxes applicables, prévoyant un maximum de 15 heures de travail au taux horaire de 125 \$ l'heure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Les Agrégats Dany Morissette Inc a complété les travaux en utilisant 17,5 heures de travail au lieu des 15 heures prévues dans l'entente initiale.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François  
Descarreux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à défrayer le coût total de l'opération de dessablage du rang Sud-Est, au montant de 2 187.50 \$ plus les taxes applicables selon les modalités budgétaires prévues par la résolution 2019-05-09.

6.8 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet  
Entretien des routes locales**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de 64 334 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la compensation a été versé de la façon suivante : un montant de 64 334 \$ soit 100 % de la subvention reçue le 21 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité de La Bostonnais visent l'entretien courant et préventif des routes locales, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil.

**QUE** la Municipalité de La Bostonnais informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des



**2019-06-10**

N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2019-06-11**

ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

**6.9 Signature – projet FDLR - nouvel aménagement du parc Ducharme – Halte récréotouristique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé le projet intitulé « Nouvel aménagement du Parc Ducharme – Halte récréotouristique » auprès du Service de développement économique et forestier (SDÉF) de La Tuque, le 27 mai 2019, à des fins de recherche de financement. Ce projet consiste en la mise en valeur du parc Ducharme en le transformant en parc multigénérationnel, la démolition du domaine l'Aventurier ainsi que l'aménagement du terrain en halte touristique, en partageant l'espace avec l'Association équestre de La Bostonnais.

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a obtenu une aide financière de 131 341.98 \$ auprès du Fonds de développement des territoires/Fonds de développement local/régional. Le coût total du projet est de 202 063 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a accepté d'y injecter une mise de fonds de 12 500 \$ en fourniture d'équipement et de ressources humaines, 3 500 \$ en frais d'huissier, 19 551 \$ pour l'étude de la caractérisation du sol (complétée et payée) et 35 170 \$ pour l'acquisition de l'immeuble (taxes foncières impayées).

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil municipal dispose donc du financement nécessaire pour la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise, conditionnellement à l'acceptation le 18 juin 2019 du projet par le conseil d'Agglomération, la mise en œuvre de ce projet sous la supervision de la directrice générale;

**QUE** la directrice générale, Mme Michelle Cantin, soit autorisée à signer toutes ententes et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**6.10 Fête de la St-Jean**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais désire organiser une Fête pour la Saint-Jean le 23 juin 2019 de 16 h à 23 h sur le terrain du Parc Ducharme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait une demande de subvention auprès de la Société St-Jean Baptiste de la Mauricie et a obtenu un montant de 975 \$ pour cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette activité il y aura vente de boissons alcoolisées et de nourriture;



N° de résolution  
ou annotation

2019-06-12

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth  
Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François  
Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal autorise Mme Sylvie Bourdua agente de développement rural à tenir l'évènement et qu'un budget supplémentaire de 750 \$, lui soit accordé;

**QUE** l'organisatrice de l'évènement Mme Sylvie Bourdua soit autorisée à faire, pour et au nom de la Municipalité, une demande de permis de vente de boisson alcoolisée auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux au coût de 91 \$;

**QUE** l'organisatrice de l'évènement Mme Sylvie Bourdua soit autorisée à faire, au nom de la Municipalité, une demande de permis de vente de nourriture auprès du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ) au coût de 36 \$;

**QUE** tous les profits engendrés, s'il y a lieu, par la vente des boissons et de la nourriture soient remis à la Municipalité.

Voirie

6.11 **Travaux de voirie – Période estivale 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de remplacement de recouvrement bitumineux doivent être effectués à différents endroits dans le rang Sud-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'est assurée d'une contribution gouvernementale du programme (T.E.C.Q.) 2014-2018 au montant de 22 939 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructure municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accumulé un seuil d'immobilisation obligatoire à maintenir de 78 820 \$ au cours des cinq dernières années afin de se voir garantir une contribution gouvernementale du T.E.C.Q. de 554 811 \$, pour un total à réaliser d'investissement de 633 631 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite de la fin des travaux autorisés au sein de ce programme se termine le 31 décembre 2019 et que ces types de travaux doivent être complétés avant le 15 octobre de chaque année.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir les services de la firme DLA S.E.N.C. de gré à gré, pour la préparation du



N° de résolution  
ou annotation

**2019-06-13**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

dossier et de l'appel d'offre pour les travaux retenus par celle-ci.

**QU'**afin de minimiser les délais du processus d'attribution du contrat, la directrice générale soit autorisée à retenir les services de DLA au meilleur coût possible avec un budget maximum autorisée de 5 000 \$ qui sera défrayé à même les fonds disponibles du T.E.C.Q. 2014/2018.

## **7. Trésorerie**

### **7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mai 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de mai 2019, telles que soumises par le personnel.

## **8. Permis de construction**

Au 31 mai 2019, 23 permis ont été délivrés pour une valeur de 262 542 \$ rapportant 648 \$ à la Municipalité.

## **9. Période de questions**

La période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 21 h 15.

M. Gilles Giroux se questionne à savoir les travaux fait conjointement avec ville La Tuque au km 3.8 du rang Sud-Est sont-ils garantie et pourquoi à cet endroit précis l'asphalte a été vraiment mal fait. Aussi il aimerait avoir les détails du coût de déneigement de janvier à aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois qu'il demande des précisions concernant le déneigement.

M. Serge Pinet ne veut pas attaquer personne il dit que tout commentaire positif ou négatif a sa place en séance publique tant que c'est fait avec respect. Chaque question est pertinente et il veut une belle entente entre le conseil et les citoyens.



N° de résolution  
ou annotation

M. André Giroux suggère à la Municipalité de faire un trois voies à l'entrée de la rue de l'Église sur la route 155 Nord en direction sud, car il y a risque de collision fréquemment. Il suggère aussi de faire installer un écran pour surveiller la vitesse sur la route 155 Nord, il pense que cela pourrait avoir un impact positif sur les automobilistes et que ceux-ci réduiraient enfin leurs vitesses. De plus il aimerait bien avoir une consultation publique concernant toute acquisition ou démolition dans le Municipalité et il voudrait que tous les projets de la Municipalité soient publicisés.

#### 10. Tour de table des conseillers

Le conseiller François Baugée est heureux que les citoyens se soient déplacés et leurs souhaite une bonne fin de soirée.

Le conseiller François Descarreaux invite les citoyens à venir en grand nombre à la fête de la St-Jean le 23 juin prochain.

Le conseiller Guy Laplante dit aimer les questions des citoyens et est prêt à répondre.

La conseillère Marie-Élizabeth fait le bilan sur la journée de l'arbre du 25 mai dernier. 43 personnes se sont déplacées ainsi que M. François Léonard de l'Association équestre de La Bostonnais était là avec du compost de cheval qu'il distribuait gratuitement aux citoyens.

La conseillère Renée Ouellette souhaite bonne soirée à tous.

Le conseiller Claude Hénault remercie les citoyens présents d'être venus. Il mentionne que la sécurité des citoyens est une priorité. Il a transmis une copie du document que M. André Giroux lui a remis à tous les conseillers concernant la sécurité.

M. le maire souhaite une belle fin de soirée aux citoyens et les invite à revenir à la prochaine séance.

#### 11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth  
Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François Baugée

#### 12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 20

  
Michel Sylvain, maire

  
Michelle Cantin, directrice générale